



Complexe Familial Coopératif



DEVENEZ PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ - VIP* !

Le Complexe Familial Coopératif (CFCoop) est un organisme à but non-lucratif que vous pouvez grandement aider en y adhérant comme membre et en y investissant une somme d'argent supplémentaire (parts privilégiées) qui portera intérêt (2 % par année).

À la lecture de l'extrait du règlement définissant les parts privilégiées qui suit vous serez en mesure de constater que ce n'est pas un don mais un prêt soutenant le projet actuel et les développements à venir. MERCI AU NOM DES FAMILLES !

Il a donc été résolu par le conseil d'administration du CFCoop d'émettre un nombre illimité de parts privilégiées de la catégorie **B** et que les caractéristiques de ces parts soient les suivantes (extraits du règlement relatif aux parts privilégiées **B**):

PARTS PRIVILÉGIÉES DE CATÉGORIE **B**

1. Ces parts, dont la valeur nominale est de cinq cent dollars (500 \$) chacune, sont émises en séries de dix (10). Les parts émises au cours d'exercices financiers différents correspondent à des séries différentes.
2. Les détenteurs de ces parts privilégiées auront droit de recevoir, lorsqu'il en sera déclaré et tel que déclaré par le conseil d'administration lorsque la situation financière de la coopérative le permettra, un intérêt non cumulatif de deux pour cent (2 %) par an sur le montant versé si la situation de la coopérative le permet. Cet intérêt sera payable à compter de la date, à l'époque et de la façon qui seront déterminées par le conseil d'administration.
3. Ces parts seront rachetables à leur valeur nominale plus les intérêts déclarés et non payés sur décision du conseil d'administration trois (3) ans après la date d'émission. Le rachat sera effectué selon l'ordre chronologique d'émission des séries. Dans le cas du rachat incomplet d'une série, le rachat sera effectué au prorata entre les détenteurs de cette série.

*** VIP BILBOQUET-CFCoop : Pour être VIP (Vraiment Importants Partenaires), il faut adhérer comme membre et acheter 2 séries de dix parts (investissement de 10 000 dollars). Le nombre de VIP est limité et plusieurs privilèges viennent avec le Statut VIP (pendant toute la durée du placement) :**

- Gratuité pour l'accueil-familles du CFCoop les samedis et dimanches de 9h à 16h
- Visibilité dans hall d'entrée du CFCoop
- Visibilité lors de la fête de fin d'année du CPE Coop Le Bilboquet
- 50 % de réduction pour location de salles pour fêtes de familles et/ou fêtes d'enfants
- Événements VIP (souper-conférence, soirée, etc...)